La critique de l'Islam condamnée par la justice française

Article rédigé par adoxa.info, le 20 septembre 2019

Source [adoxa.info] La Cour de cassation a condamné, mardi 17 septembre, l'écrivain et polémiste Eric Zemmour à 3 000 euros d'amende pour provocation à la haine religieuse pour des propos islamophobes tenus dans l'émission «C à vous», diffusée le 6 septembre 2016 sur France 5, indique le site.

La Cour a également rejeté le pourvoi en cassation du chroniqueur.

Lors de l'émission, Eric Zemmour avait notamment estimé qu'il fallait que les musulmans fassent «le choix entre l'islam et la France», affirmant par ailleurs que la France vivait «depuis trente ans une invasion» et que «dans les innombrables banlieues françaises où de nombreuses jeunes filles sont voilées» se jouait une «lutte pour islamiser un territoire», «un jihad».

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici